



Annexe 1 fiche 3

Département de l'Oise  
Arrondissement  
Commune de

Modèle de délibération pour l'attribution d'indemnités de fonctions

Le Conseil municipal,

Sur rapport de Madame (Monsieur) le Maire,

Vu les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du ..... constatant l'élection du maire et de ..... adjoints (préciser le nombre d'adjoints),

Vu les arrêtés municipaux en date des ..... portant délégation de fonctions à Mesdames/Messieurs ..... adjoints (et ..... conseillers municipaux),

Considérant que la commune compte ..... habitants,

Considérant que pour une commune de ..... habitants le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à ..... % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,

(Le cas échéant) Considérant la volonté de Mme (M.) ....., Maire de la commune, de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité,

Considérant que pour une commune de ..... habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint (et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction) est fixé à ..... % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,

*Considérant que pour les conseillers municipaux non titulaires d'une délégation de fonction le taux maximal de l'indemnité de fonction ne peut être supérieur à 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, (le cas échéant)*

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, des conseillers municipaux et (le cas échéant) du maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maxima fixés par la loi.



Modèle de délibération de majoration des indemnités de fonctions

Le conseil municipal

Sur rapport de Monsieur (*Madame*) le Maire,

Vu les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu l'article R.2123-23 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du ..... constatant l'élection du maire et de ..... adjoints (*préciser le nombre d'adjoints*),

Vu les arrêtés municipaux en date des ..... portant délégation de fonctions à Mesdames/Messieurs ..... adjoints (*et ..... conseillers municipaux*),

Vu la délibération du conseil municipal de ce jour attribuant des indemnités de fonctions aux élus de la commune,

Considérant que la commune compte ..... habitants,

Considérant que pour une commune de ..... habitants le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à ..... % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,

Considérant, en outre, que la commune est chef-lieu du département *OU* d'arrondissement *OU* siège du bureau centralisateur du canton *OU* avait la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons prévues en application de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral,

*(Le cas échéant)* Considérant, en outre, que la commune a été déclarée sinistrée,

*(Le cas échéant)* Considérant, en outre, que la commune est classée station de tourisme au sens du Code du tourisme,

*(Le cas échéant)* Considérant, en outre, que la commune a été attributaire de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au cours de l'un au moins des trois exercices précédents,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 - Majorations :**

Compte tenu que ..... (exemples : la commune est chef-lieu de département, la commune est classée station de tourisme etc. - voir les différentes hypothèses de majorations dans les visas) les indemnités réellement octroyées au maire et aux adjoints et conseillers municipaux délégués sont majorées de ..... % (barème de l'article R.2123-23 du Code général des collectivités territoriales).

**ARTICLE 2 - Crédits budgétaires :**

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Fait à ..... le .....,  
Le Maire (ou le Président),